

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Hébert, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport et de faire rapport au Conseil en conséquence.

12.—Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la plainte de M. A. Girard, devant la Commission des Utilités Publiques.

Sur proposition de M. le Commissaire Côté, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil, recommandant de donner instructions au Département en Loi d'intervenir dans ladite cause (No 118, file de la Commission des Utilités Publiques) et de protéger les droits et les intérêts de la Cité de Montréal, et de lui donner instructions en outre d'adopter toutes procédures qu'il jugera convenables à cet effet.

Ajournement.

L. N. SENEAL,
Secrétaire.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Hébert, it was

Resolved: To concur in said report and report to Council accordingly.

12.—Submitted a report from the Law Department anent the complaint made by Mr. A. Girard, before the Public Utilities Commission.

On motion of Commissioner Côté, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that instructions be given to the Law Department to become a party in said case (No. 118, file of the Public Utilities Commission), and to protect the rights and interests of the City of Montreal, and to furthermore instruct them to take all such proceedings as they may deem advisable in this connection.

Adjourned.

L. N. SENEAL,
Secretary.